

Madame, Monsieur,

Vous avez interpellé Jean-Luc Mélenchon sur ses engagements concernant la politique familiale et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-dessous nos réponses, issues du programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun*.

Proposition 1 : Que comptez vous faire pour renforcer la politique familiale ?

Il est pour nous évident qu'il faut renforcer la politique familiale de l'Etat, et c'est à travers plusieurs biais que nous détaillons dans votre questionnaire que nous y parviendrons. L'égalité entre les couples, l'égalité femme-homme, le renforcement de la natalité, la préservation et le renforcement de notre système social sont des atouts pour y parvenir.

Dans tous les cas, un point d'étape régulier avec les acteurs de la politique familiale sera essentiel.

Proposition 2 : que comptez vous faire pour améliorer le niveau de vie des familles ?

Sur la fiscalité des couples et des familles, le programme « L'avenir en commun » propose de mettre fin à l'application automatique d'un quotient conjugal, système patriarcal favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et de remplacer l'injuste quotient familial fiscal actuel par un crédit d'impôt par enfant.

S'agissant des allocations familiales, nous défendons le versement d'une allocation dès le premier enfant. Nous portons également un projet d'égalité de toutes les familles et sommes favorables au rétablissement de l'universalité des allocations familiales, sans distinction de ressources, ni de situation matrimoniale ou de genre des parents.

Nous sommes également pour une école 100 % gratuite (cantine, manuels et fournitures scolaires, transport scolaire inclus). Nous reviendrons également sur la réforme des rythmes scolaires qui a fait peser un poids financier important auprès des familles qui ont du prendre en charge les nouvelles activités périscolaires.

Nous nous opposons à toute hausse de la TVA, qui touche particulièrement les familles et les ménages modestes et nous la réduirons même sur les produits de première nécessité.

Proposition 3 : que comptez vous faire pour soutenir la fonction éducative des parents ?

Avec la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires, le temps libéré permettra aux parents de passer plus de temps en compagnie de leurs enfants.

Nous souhaitons toutefois redonner également toute sa place à l'école pour lutter contre les inégalités familiales en étendant la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans et en mettant en œuvre un droit à la scolarisation dès 2 ans. Nous adapterons la pédagogie et les parcours scolaires et nous développerons une école inclusive, notamment en faveur des enfants en situation de handicap.

Dans ce cadre, nous ferons des parents d'élèves des acteurs de la vie des établissements en créant un statut des parents d'élèves délégués donnant droit à la formation et à congé de représentation opposable à l'employeur. Nous mettrons également en œuvre des espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués. Nous organiserons les interventions des personnels médico-sociaux, psychologues de l'Éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école.

Proposition 4 : que comptez vous faire pour prévenir les ruptures et respecter l'intérêt de l'enfant ?

Le divorce par consentement mutuel sans passage devant le juge peut mettre en danger à la fois les conjointes et les conjoints dont les rapports sont conflictuels (majoritairement pour les conjointes) et va contre l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est pour nous essentiel d'augmenter drastiquement les moyens de la justice dans tous les domaines afin de réduire les délais, et de permettre au juge de statuer en la matière. Nous rétablirons donc la place du juge dans les procédures de divorce et associerons davantage l'enfant aux décisions qui le concernent.

Proposition 5 : que comptez-vous faire afin d'innover pour développer une offre d'accueil de la petite enfance ?

Nous donnerons la priorité à la création d'un service public de la petite enfance. Nous ouvrirons 500 000 places en crèches et modes de garde adaptés sur cinq ans et soutiendrons les crèches associatives non lucratives.

Proposition 6 : que comptez vous faire pour promouvoir la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ?

Nous souhaitons faire progresser, de façon beaucoup plus ferme qu'actuellement, l'égalité des femmes et des hommes tant au travail que dans les tâches domestiques. A cet égard, nous favoriserons des congés parentaux de durée identique entre les parents.

Proposition 7 : que comptez vous faire pour développer des logements et un cadre de vie adaptés aux besoins des familles ?

Nous interdirons les expulsions locatives sans relogement. Nous construirons 200 000 logements publics par an pendant 5 ans aux normes écologiques. Nous mettrons en place une garantie universelle des loyers pour favoriser l'accès de tous au logement par l'intermédiaire d'une caisse de solidarité alimentée par les bailleurs comme le défend la Confédération nationale du logement.

Nous lancerons également un plan d'éradication du logement insalubre, de renouvellement urbain et de construction de logements sociaux en renforçant les sanctions des communes trop faiblement dotées en parc social.

Proposition 8 : que comptez vous faire pour consolider la couverture maladie et la politique de santé des familles ?

Nous comptons faire la sécurité sociale intégrale et rembourser à 100% les soins de santé prescrits, dont les soins et appareils dentaires, optiques et auditifs, en faisant baisser les tarifs des lunettes et appareils auditifs. L'Avenir en Commun prévoit une politique globale de santé orientée en priorité vers la prévention et la lutte contre les causes de maladies :

- Élaborer un plan de santé environnementale (lutte contre la pollution, interdiction des pesticides...)
- recruter 6000 médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistants sociaux afin de permettre à tous les enfants d'avoir une visite annuelle
- instaurer une visite médicale obligatoire dès la grande section de maternelle afin notamment de diagnostiquer les pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage.
- Éradiquer les maladies chroniques liées à l'alimentation : lutte drastique contre l'obésité, contre la malbouffe et les abus de sel, sucre et graisses par l'industrie agro-alimentaire...
- Imposer un plan de lutte et de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et promouvoir des politiques de santé sexuelle et reproductive émancipatrice des personnes.
- Comblent les déserts médicaux, et créer un corps de médecins généralistes fonctionnaires rémunérés pendant leurs études afin de pallier l'insuffisance de médecins dans certaines zones

Proposition 9 : Que comptez-vous faire pour accompagner les solidarités familiales intergénérationnelles ?

Pour accompagner les jeunes en études supérieures, nous voulons établir une allocation d'autonomie de 800€ mensuel pour 3 années d'études ; conditionnée dans une certaine mesure aux revenus familiaux. Cette allocation d'autonomie pourra être attribuée dès 16 ans pour les jeunes engagés dans l'enseignement professionnel. Nous garantirons également la gratuité complète des filières d'enseignement supérieur.

Nous restaurerons le droit à la retraite à 60 ans et nous défendrons un service public du 3ème et du 4ème âge réparti sur l'ensemble du territoire en considérant que la perte d'autonomie doit relever de la sécurité sociale et que cette tâche est actuellement principalement à la charge des femmes.

Proposition 10 : que comptez vous faire pour encourager l'engagement solidaire ?

Nous reconnaitrons de manière accrue l'engagement bénévole par des délégations de temps de travail calquées sur le modèle des délégations syndicales.

Nous créerons un service citoyen obligatoire, pour les femmes et pour les hommes, par conscription avant 25 ans et rémunéré au smic. Ce service sera affecté à des tâches d'intérêt général: secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, et également des appuis à des associations labellisées d'intérêt général. La rémunération au smic permettra d'ancrer le temps passé au sein des associations dans le calcul des retraites.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard
Co-responsable du programme de la France Insoumise